

## C H A P I T R E    I V

### LE PRIEURÉ DE BARDENAC.-

Le Prieuré de Bardenac s'élevait à l'endroit où se touchent les paroisses de Pessac, Talence et Gradignan.

D'après le "Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux", la maison prieurale et l'hôpital de N. D. de Bardenac étaient dans la paroisse de Pessac; seuls l'église prieurale et le cimetière de Bardenac se trouvaient dans Talence (1)

Selon les "Registres de la Jurade", c'est l'hôpital de Bardenac qui était dans Talence avec le prieuré (2)

L'abbé Baurein écrit que la paroisse de Pessac était unie autrefois à l'Hôpital de Bardenac (3).

Si cette question était de nature à provoquer une controverse, on pourrait mettre d'accord les contradicteurs en disant que Bardenac dépendait pour moitié de Pessac et pour l'autre moitié de Talence. Il constituait une étape pour les pèlerins allant à Compostelle ou revenant de ce célèbre lieu de pèlerinage

Jean-Baptiste Brivazac fut, le 18 juillet 1746, témoin au mariage de Michel Bonau, tailleur, qui habitait "dans le prieuré de Bardenac, paroisse de Pessac".

Le domaine de Bardenac appartenait, à la fin de l'ancien

---

(1) - Tome XXI, année 1896, p. 124

(2) - Tome IV, ~~1899~~

(3) - "Variétés Bordelaises". Tome 2, p. 285

régime, au Collège de Guyenne. Il comprenait alors maison, bâtiments et 162 journaux de vignes, prairies, bois taillis, etc... Saisi comme bien national il fut mis aux enchères le 22 avril 1793 et vendu pour 137.500 livres au sieur Prault, demeurant place de la Comédie.

Bardenac fut ensuite revendu trois fois, à peu d'intervalle: la première fois, le 10 pluviôse an II, pour 21.550 livres à Lalande, agriculteur; la deuxième fois, le 18 décembre 1806 à Mme Senilhes et la troisième, le 6 février 1807, aux frères Chaulet.

Chaque année, le jour de Saint Marc, les processions de Pessac, Gradignan et Talence se rendaient à la chapelle publique de Bardenac. Simon Langoiran, vicaire général du diocèse, rapporte ce fait dans un procès-verbal qu'il dressa en 1788 (†). H/

L'église Saint Martin ~~de Bardenac~~ devait donner aux jésuites du Collège de Bordeaux, comme prieurs de Bardenac, 500 livres, dont 100 livres de casuel. Il est évident que si le prieuré de Bardenac avait été dans Talence, c'est le pasteur de cette paroisse qui eut eu à verser de l'argent aux dits jésuites et non la paroisse de Pessac.

Il est fait état dans les archives de l'archevêché d'une procédure qui fut engagée devant le Parlement en 1660 entre le Chapitre et la Compagnie de Jésus au sujet du prieuré de Notre-Dame de Bardenac et de la cure de Pessac sur lesquels "les uns et les autres revendiquaient des droits".

---

H/ (†) - Cahier de visite G. 646 (archives départementales)

Observons que les plans les plus modernes de la banlieue bordelaise ne font pas mention de Bardenac, mais la tradition demeure; elle l'emporte sur les documents officiels. C'est ainsi que le lieu où l'on voit encore quelques restes de l'antique prieuré est toujours nommé Bardenac par les gens de la contrée comme les Bordelais continuent à appeler "Porte-Neuve" la place des Capucins.

## C H A P I T R E V

### CHATEAUX OU DOMAINES

#### Le Haut-Brion.

A notre connaissance, la plus ancienne mention du mot "Brion" apparaît dans un texte de la première moitié du quinzième siècle. Il y eut, en effet, dans les années 1425 et 1436, des "exporles" (1) consenties en faveur de Jeanne Monadey, citoyenne de Bordeaux, femme de Gaillard d'Arsac damoiseau, notamment pour des biens sis dans les graves de Bordeaux "à Haut Mont" alias "au Brion".

Les cartes de Cassini et de Belleyme, établies avant la Révolution signalent le Haut-Brion et le Petit Brion.

Dans le "Dictionnaire des postes et télégraphes" (année 1898) indiquant les noms de toutes les communes et des localités les plus importantes de France, on lit: "Haut-Brion (Gironde) 25 habitants, commune de Pessac".

Il appert de ce qui précède que le Haut-Brion est un lieu dit qui se trouve aujourd'hui "à cheval" sur le territoire de Pessac et de Talence.

Le château du Haut-Brion est situé dans Pessac, à droite de la route d'Arcachon. Un magnifique parc l'entoure.

La construction du château paraît remonter au quinzième

---

(1) - On appelait "exporles" une sorte de privilège, de gratification.

siècle; il a été, au cours des siècles suivants, agrandi, remanié, modifié, surtout au dix-huitième; n'étaient les tours massives qui le flanquent sur un côté et rappellent l'époque médiévale, on dirait un immeuble ~~contemporain~~ moderne.

En 1509, le château du Haut-Brion appartenait à Jean de Ségur.

Le 23 octobre 1529, Jeanne de Bellon, fille de Pierre de Bellon, maire de Libourne et seigneur du Haut-Brion, épousait un de Pontac et lui apportait en dot la seigneurie du Haut-Brion. L'acte fut passé pardevant Me Boulde, notaire en Guyenne.

[ On a conservé ]  
~~Il existe~~ un état des rentes qui étaient dues en 1695 par de Pontac "pour ses propriétés du Haut-Brion à Pessac". Ce qui atteste que lesdites propriétés sont restées dans les mains des de Pontac pendant au moins <sup>cent</sup> soixante six ans.

Pierre de Pontac, un des plus distingués membres de cette famille était premier président au Parlement de Bordeaux. Sur la grille marquant l'entrée de son hôtel, rue de la Maison Daurade, il y avait quatre lettres "P" entrelacées qui signifiaient "Pierre Pontac, premier président".

Mais les gens qui avaient sans doute à se plaindre des lenteurs de la justice, traduisaient ainsi les quatre initiales: "Pauvres plaideurs, prenez patience!"

Vers la fin du règne de Louis XIV, le Haut-Brion était possédé par le marquis d'Aulède, qui était en même temps propriétaire du château Margaux. Le marquis d'Aulède étant à la cour, présente au Roi-Soleil les vins des graves de Bordeaux.

Autres propriétaires du Haut-Brion:

Marquis Lecomte de La Tresne.- Durant les années 1750 et 1753, il y eut une procédure ~~engagée~~ contre Jean-Baptiste Lecomte chevalier capitaine de La Tresne, président au Parlement de Bordeaux "seigneur de la maison noble de Haut-Brion".

Comte de Fumel. - Tout jeune, le comte de Fumel avait embrassé la carrière des armes. Il assista à maintes batailles et devint lieutenant général des armées du roi et commandant de la province de Guyenne.

En 1789, une grande disette sévissant en Guyenne, le comte de Fumel donna des sommes considérables aux municipalités les plus nécessiteuses pour les aider à secourir les malheureux. Il envoya à la Monnaie sa vaisselle, ses bijoux et aussi les bijoux de ses neveux dont il était tuteur. Son geste généreux lui valut les remerciements publics de l'Assemblée Nationale.

Le 1er avril 1791, le comte de Fumel fut nommé par le roi commandant de la 11ème division militaire; il se démit de ses fonctions le 11 juin suivant. Nommé maire de Bordeaux par acclamations, il donna encore sa démission et se retira dans son château du Haut-Brion. Il vécut là, dans une grande simplicité, observant une stricte réserve. Il n'avait autour de lui que des membres de sa famille.

En novembre 1793, l'ancien lieutenant général des armées du roi fut arraché de sa retraite et conduit en prison. Condamné à mort, il fut guillotiné le 27 juillet 1794.

27 juillet 1794! C'était le 9 Thermidor, le jour de la

chute de Robespierre. S'il y avait eu, à ce moment là, le téléphone ou le télégraphe, la nouvelle de la fin de la Terreur se fut vite répandue partout en France et les Jacobins bordelais n'eussent pas eu un assassinat de plus sur la conscience. Le comte de Fumel était noble. C'était là, en effet, son seul crime. Il était né à Toulouse en 1720; il avait donc 74 ans quand il monta sur l'échafaud.

Le 13 fructidor / an II, partie du domaine du Haut-Brion (228 journaux) appartenant au comte Joseph de Fumel fut mise en vente aux enchères et adjugée pour la somme de 237.466 livres à Maxime Fumel, frère dudit comte.

Talleyrand.- Le 28 / février 1801, le château du Haut-Brion fut acheté par le célèbre diplomate Talleyrand-Périgord qui fut ministre des relations extérieures sous le Directoire, puis du Consulat, enfin de l'Empire. Trois ans plus tard, Talleyrand vendit ce domaine à Michel aîné, banquier à Paris.

Le Haut-Brion fut ensuite vendu en 1824 à Louis Comynes, agent de change à Paris, et de Beyermann, négociant hollandais établi à Bordeaux; sa valeur était alors de 525.000 livres.

Le 31 mai 1836, <sup>ce</sup> domaine fut acheté à la barre du tribunal par Joseph-Eugène Larrieu, qui fut un viticulteur de grand style.

Amédée Larrieu, fils du précédent, étudia le droit à Paris, puis la viticulture avec son père. Député de la Gironde en 1869, il fut préfet de ce département après le 4 septembre 1870. Il devint membre de l'Assemblée nationale en 1871.

Eugène Larrieu, fils du précédent, naquit à Pessac dans le domaine du Haut-Brion le 20 octobre 1847. Il exerça la profession d'avocat tout en s'occupant de ses vignobles, comme ses père et grand-père. Il fut officier d'ordonnance de l'amiral Fleuriot de Langle pendant le siège de Paris.

C'est à lui que l'on doit la belle fontaine édiflée à Bordeaux sur la place qui perpétue le souvenir d'Amédée Larrieu. C'est lui, en effet, Eugène Larrieu et non son père, qui avait légué à la ville une somme de 150.000 francs dont une partie devait être employée, selon la volonté du testateur, à la construction d'une fontaine publique à l'intersection des rues de Belfort et Louis Mie.

En 1923, le Haut-Brion devint la propriété de M. Gibert qui engagea plusieurs procès en vue d'empêcher certains propriétaires de la même contrée de faire figurer le mot "Brion" dans l'appellation de leurs vins. Il gagna cinq <sup>70</sup> procès; il perdit les autres...

Depuis quelques années, cette propriété a été acquise par la société du château du Haut-Brion.

Le domaine s'étend sur 42 hectares. Le Haut-Brion est le premier cru des Graves.



### Le Pape Clément.

Deux communes de la Gironde se disputent la gloire d'avoir donné le jour au pape Clément V: Uzeste et Villandraut. On ne peut mettre fin à cette curieuse dispute. Toutefois, qu'il soit né à Villandraut ou à Uzeste, Bertrand de Goth n'en reste pas moins girondin, et c'est là le point important. ~~NOTRE AVIS~~  
~~Villandraut~~ à notre avis.

Nommé évêque de Comminges, puis archevêque de Bordeaux en 1300, Bertrand de Goth fut élu pape le 5 juin 1305 et prit le nom de Clément V. Il transporta le Saint-Siège en Avignon.

Ce pape revint plusieurs fois dans son pays natal et séjourna aussi à Pessac où il possédait un manoir entouré de terres. Il tenait ce manoir de son cousin germain, Guillard de Goth qui lui en avait fait don alors qu'il n'était qu'archevêque.

Résidant dans son domaine de Pessac, le pape Clément V y donna le 22 février 1307, plusieurs bulles. Nous croyons devoir reproduire ci-dessous le texte de ces documents pontificaux étant donné qu'ils ont été élaborés sur la terre pessacaise.

Une bulle ordonnant que quand l'archevêque passera pour la première fois, même sans exercer sa visite, dans une ville du diocèse ou de la province de Bordeaux, les suffragants et les personnalités ecclésiastiques sous leur juridiction devront le recevoir en procession, au son des cloches, etc... "d'autant

qu'il estoit ainsy practiqué par le passé".

Autre, conférant à l'archevêque le droit de poursuivre les usurpateurs et détenteurs des biens ecclésiastiques des églises de Bordeaux et de la province.

Autre, dispensant les archevêques de Bordeaux de payer les dettes contractées en faveur de l'église, si les créanciers ne sont pas ecclésiastiques, à moins que ces dettes n'aient été contractées par permission expresse du juge apostolique.

Autre, concédant aux archevêques de Bordeaux le droit de publier leurs lettres, mandements et documents quelconques par leurs vicaires, commissaires et officiaux dans tous synodes ou assemblées.

Autre, par laquelle lorsque l'archevêque visitera la province ou le diocèse, ses suffragants et toutes personnes ecclésiastiques, même exemptes, devront aller au devant de lui en procession et au son des cloches et quand il passera sans visiter, ses suffragants et leurs sujets non exempts iront le recevoir au son des cloches, seulement, et non en procession.

Autre, "adressée à l'archevêque de Bourdeaux, par laquelle en considération des grands deptes desquelles est chargé l'esglize de Bourdeaux, qui avoit este créés par les archevêques ses prédécesseurs, il rétracte, remet et donne tous deptes esquels ladicte esglize estoit tenue par quelque chose que ce fust à toutes esglizes et personnes ecclésiastiques et tous autres quelconques, en sorte que ledit archevêque et ladicte esglize ne soient tenus au paiement desdites debtes en quelque

....

sorte que ce soict, et ordonne que tous procès et sentences sy aucunes estoient prononcées pour raison des dites debtes ou s'il advenoit qu'il en fust donné sentence à l'advenir contre icelluy archevesque et ladicte église qu'elles soient de nul effect et de nulle valleur".

Autre, par laquelle il donne pouvoir à l'archevêque et à ses successeurs, dans leurs visites du diocèse et de la province, de connaître des crimes et excès, non seulement notoires et manifestes, mais ~~ême~~ même occultes et cachés, et de les punir, selon leur gravité.

Autre, concédant à l'archevêque le privilège de pouvoir, pendant ses tournées pastorales, exercer le droit de visite sur les évêques, ses suffragants, ainsi que sur les chapitres des églises cathédrales et les collégiales de la province".

Autre, par laquelle le chapitre Saint André ne peut, l'archevêque vivant, procéder conformément au privilège de Lucius III contre ceux qui font injure à l'église de Bordeaux, mais la bulle ~~leur~~ <sup>lui</sup> accorde le droit de poursuivre seulement pendant la vacance du siège.

Toutes ces bulles se terminent ainsi: "apud Pessacum prope Burdegalam" (à Pessac, près de Bordeaux).

Par une bulle, donnée à Villandraut / celle ci, et datée du 12 des calendes de décembre, an IV<sup>e</sup> de son pontificat (†) 21 Clément V disposa de sa résidence de Pessac en faveur d'Arnaud de Canteloup, archevêque de Bordeaux et de ses successeurs dans

ce siège. Cette disposition <sup>concernait</sup> ~~concernait~~ non seulement le manoir de Pessac, mais encore les bois et les vignes qui en dépendaient.

Ce pape ne créa pas le magnifique vignoble qui porte son nom, mais il s'y intéressa beaucoup et favorisa son développement.

Dans la "Chronique bordelaise" publiée en 1619 par Gabriel de Lurbe, on lit sous l'an 1307: "ayant le pape Clément une maison de plaisance en la paroisse de Pessac, près Bourdeau en laquelle il avoit une vigne produisant excellent vin, il donna la dicte vigne à jamais à ceux qui seroient archevêques de ladite ville. De façon qu'ayant esté conservée jusques à ce jourd'hui on l'appelle vigne du pape Clément".

Entre les années 1535 et 1541, il y eut par divers des reconnaissances en faveur de messire Charles de Grammont, archevêque de Bordeaux "pour ladite ville et paroisse circonvoisines: Pessac, les Graves, Saint Genès".

Le terme "mothe" avec la lettre "h" a la signification de maison noble. Un titre du 15 mai 1476 fait mention à Pessac de la "mothe du très révérend père en Dieu Mgr l'archevêque de Bordeaux". C'est ainsi qu'on appelait le vieux manoir de Clément V; il avait déjà été plusieurs fois réparé, en particulier en 1387.

Les primas d'Aquitaine ont joui jusqu'à 1789 du vignoble du pape Clément; les dépenses nécessitées par ce domaine étaient payées par les procureurs des prélats; elles sont mentionnées avec détails dans les comptes de l'archevêché.

Le 4 février 1791, les administrateurs du district

mirent en vente publique le domaine du pape Clément. Il appartint depuis lors à plusieurs particuliers.

Le vin du Pape Clément contient une très grande quantité de fer; c'est le produit le plus ferrugineux de tous les vignobles de la Gironde. Rabelais l'appelait "Clémentin". Il est en grande faveur auprès des gourmets. Il n'a peut-être pas autant de bouquet que les grands crus du Médoc, mais on s'accorde à lui reconnaître une grande finesse et des qualités toniques très remarquables. Après le Haut-Brion, c'est le premier cru des vins rouges des Graves.

Sous le second empire, le domaine du Pape Clément était la propriété de J.B. Clerc. On y récoltait alors 75 à 100 tonnes.

À l'origine, le vignoble n'avait qu'une étendue de 9 journaux. En 1910, il comprenait 37 hectares.

C'est Clerc qui fit construire vers 1860 la belle demeure désignée "château du Pape Clément" en souvenir du vieux manoir de Clément V.

Après la guerre 1914-1918, ce domaine fut acheté par un sujet argentin, ~~Montagne~~. Celui-ci le revendit à une société dite "Société civile du Pape Clément".

En août 1939, M. Montagne fit l'acquisition du même bien. Une société fut constituée sous le nom de société Montagne. Celle-ci possède à l'heure actuelle les quatre domaines ~~ci-après~~ <sup>résignés</sup> ci-après: Pape Clément, 32 hectares; - Haut-Brion <sup>ana</sup> 5 hectares; - Château Madran, 4 hectares; - Bas-Noës, 12 hectares; - soit en tout 53 hectares.

Parlant du château de Villandraut, Auguste Bordes, architecte, écrivait il y a exactement cent ans:

"Ce donjon en ruines, cet emblème de la force et de la souveraineté détrônée, ce séjour où l'orgueil, le faste, les dilapidations, l'intrigue et les passions vulgaires se montrèrent impudemment, où se prévalut sans doute de la puissance de ses charmes la comtesse de Périgord, la belle Brunissende de Talleyrand! n'est plus qu'un lieu solitaire, triste, inhabité... Pour satisfaire les goûts mondains qui lui sont imputés, Clément V dut se procurer d'autres résidences et le domaine de Pessac, si renommé pour ses vins du Haut-Brion, ainsi que le château de Langoiran, servirent à ses projets! à ses plaisirs! (

Ainsi, au dire d'Auguste Bordes, le domaine de Pessac aurait, au début du 14ème siècle, servi de cadre à diverses festivités. C'est peut-être là une vie romancée du pape Clément V. En tout cas, Bordes ignorait que le manoir de Pessac avait été donné à Bertrand de Goth bien avant que celui-ci fut élevé sur le trône pontifical.

Ce dicton en patois revenait souvent sur les lèvres de nos aïeux:

"Espous que resteran chen se fâcha d'un an  
Dañ bon pape Clément la bigne gaigneran".

L'abbé Baurein écrivait à ce propos vers 1785:

"On disait anciennement dans Bordeaux aux personnes mariées que si elles passaient une année entière sans se repentir de leur mariage et sans avoir eu entre elles de discussions,

elles gagneroient la vigne du pape Clément. Il faut, sans doute, que personne ne l'ait gagnée, puisque cette vigne a toujours été et est encore au pouvoir des archevêques de Bordeaux.

"On donnait à entendre par là qu'il étoit aussi difficile de se délivrer des tribulations qui se rencontrent dans le mariage que de dépouiller ces prélats de la propriété de la vigne de ce pape". (1)

• • •

### Sainte-Marie de Belair.

Pour beaucoup de gens, Sainte-Marie de Belair et le Pape Clément ne constituent qu'un seul domaine... Pour le moment, c'est exact, mais autrefois il n'en étoit pas de même. Sainte-Marie de Belair et le pape Clément étoient deux domaines voisins mais distincts.

Nous avons vu, dans le précédent <sup>article,</sup> ~~chapitre~~ que les archevêques de Bordeaux ont possédé de 1307 jusqu'à la Révolution la terre qu'ils tenaient du premier pontife d'Avignon.

Or, au dix septième siècle, comme au dix-huitième, Sainte-Marie de Belair appartenait à des particuliers. Les deux propriétés n'étaient donc pas jadis réunies en une seule comme elles le sont aujourd'hui.

Au surplus, l'actuel château dit du Pape Clément dont nous avons déjà parlé n'a pas été bâti sur l'emplacement de l'ancien manoir de Clément V: il en est même assez éloigné.

Le vignoble de Sainte-Marie étoit désigné vers le

---

(1) - 'Variétés bordelaises', p. 285-286

milieu du dix-neuvième siècle sous le nom de "cru Sainte Marie et pape Clément". Le bloc des deux terres dut se former peu après le premier Empire.

Cette mise au point faite - et elle était indispensable occupons-nous de Sainte-Marie de Belair.

C'est le nom d'une ancienne maison noble que possédait dans la seconde moitié du dix-septième siècle la dame Jeanne de Pontcastel veuve de Messire Gabriel du Mulet, seigneur de Latour, conseiller du roi au Parlement de Bordeaux.

Sainte-Marie de Belair relevait "de sa Majesté le roy de France, à foi et hommage, à cause de son duché de Guyenne, sans autres charges, rentes ni redevances quelconques".

Jeanne de Pontcastel rendit hommage au roi le 8 mai 1684 et donna dénombrement des possessions et rentes de sa maison le 17 juin suivant. Elle fit son testament le 4 mai 1692 par devant Me Caussade, notaire royal, et décéda peu après car son testament fut ouvert le 11 mai 1692.

Sainte-Marie de Belair passa alors dans les mains de dame Izabeau Dunoyer, comme héritière générale et universelle de la veuve Jeanne de Pontcastel.

Izabeau Dunoyer avait épousé le seigneur de Guilleragues (†) le 16 septembre 1667. Un fils naquit de cette union: messire Jacques Léon Gabriel de Lavergne, chevalier, seigneur, comte de

---

(†) - Gabriel de Lavergne, sieur de Guilleragues, conseiller du roi, était né à Bordeaux le 18 novembre 1628. Il fut ambassadeur en Turquie en 1679. Etant à Paris, il avait dirigé la "Gazette de Paris" et s'était lié avec Boileau, Racine, La Fontaine et Molière.



Guilleraques et de Monségu, chevalier d'honneur au Parlement de Bordeaux, demeurant en son hotel rue Bonhaut, paroisse Sainte Eulalie. Ce dernier devint propriétaire de la maison noble de Sainte-Marie de Belair, comme seul et unique héritier de dame Izabeau Dunoyer, sa mère.

Le 8 août 1746, le comte de Guilleraques vendit le domaine de Belair<sup>h</sup> à "Messire Jean Collingwood, écuyer, conseiller secrétaire du roy, maison couronne de France, contrôleur en chancellerie, près la cour des Aydes de Guyenne, demeurant aux Chartrons, paroisse de Saint-Rémy".

On relève ce qui suit dans le contrat de vente:

"... C'est, à savoir la maison noble appelée Sainte-Marie de Belair, située dans la paroisse de Pessac, graves de Bordeaux, consistant en maison pour le maître, logement des valets, chays, cuvier, parc à boeufs, grange à foin, chay à bois, chapelle avec les ornements à l'exception du Calice, et autres bâtiments jardin, verger, prairies, bois, taillis et de haute futaye, char-milles, vignes, landes dans toute leur étendue et autre poces-sions soit dans ladite paroisse de Pessac, soit dans la paroisse de Meyrignac et circonvoisines..."

Ces lignes témoignent de l'importance qu'avait au milieu du 18ème siècle le domaine de Sainte-Marie de Belair. Il fut vendu 90.000 livres.

Une seule réserve dans le contrat, réserve acceptée par la partie prenante: "le seigneur comte de Guilleraques tenait à récolter le vin de l'année".

Jean Collingwood prendrait possession de la maison noble de Sainte-Marie de Belair le jour de la Saint Martin, soit le 11 novembre/

Cependant des contestations surgirent entre le seigneur de Guilleragues et Jean Collingwood au sujet de la vente de Sainte-Marie de Belair. Le différend fut soumis fin 1746 à l'arbitrage de l'intendant de Guyenne (1) chargé de régler certaines affaires civiles.

Le procès était encore pendant en 1747. En 1779, François Jacques de Bertin, écuyer, ancien gouverneur de l'île de Bourbon, était seigneur de Sainte-Marie de Belair. Celui-ci avait épousé une veuve Hélène Péan qui mourut le 17 mai 1779 et fut inhumée le lendemain à Pessac (2).

Le 11 mai 1787 eut lieu le baptême de Mélanie-Catherine, fille de J.B. Pigné de Montignac, marquis de Pigné, du titre de Navarre, chevalier, seigneur de Mons et Puydemonts, coseigneur de Sainte-Marie de Belair, ancien mousquetaire.

A cette époque il y avait donc deux seigneurs de Sainte-Marie de Belair: J.B. de Pigné et probablement François Jacques de Bertin, l'ancien gouverneur de l'île Bourbon.

La maison noble de Sainte-Marie de Belair dut se créer autour d'un oratoire consacré à cette sainte. Peut-être cette maison noble était-elle formée en partie par le corps de bâtiment

---

(1) - Archives départementales. Série C, 3415

(2) - Registres paroissiaux.

que l'on trouve à droite en entrant dans la propriété du pape Clément par le portail s'ouvrant sur le chemin de Madran? Ce bâtiment est élevé d'un étage et s'étend sur une trentaine de mètres de longueur; on y remarque de jolies boiseries Louis XV.

Il y a eu au centre de cet immeuble une chapelle ou oratoire; la façade en était marquée par une niche reposant sur socle montrant cette inscription encadrant une tête de femme: "Sainte Marie de Belair". Cette chapelle était / soit celle dont il est question dans l'acte de vente de 1746, soit l'oratoire dédié à Sainte Marie de Belair.

La statuette fut détruite. On ne sait à quel moment. La niche restait vide; l'inscription sur pierre avait été par bonheur respectée.

En 1942, M. Cluzet, régisseur du château, fit combler la niche. L'inscription fut retirée du mur et mise en lieu sûr. Elle a une importance à la fois <sup>d</sup>archéologique et historique.

L'ancienne chapelle, dépourvue depuis longtemps de tout objet du culte, a été transformée en logement pour le personnel de la propriété. Il ne subsiste plus de sa première destination qu'une croix | au-dessus de la porte d'entrée.

*Sculptée*

Brivazac.

Le château de Brivazac porte le nom d'une famille fort distinguée de la province. Dans la chapelle privée de ce château fut célébré, le 22 juillet 1760, un grand mariage unissant les Brivazac à une autre famille très considérée dans la contrée: les Danville.

L'acte relatif à cette solennité vaut d'être reproduit ici: [ "Le 22 juillet 1760, après la publication d'un ban de mariage entre messire Jean-Louis Danville ancien lieutenant colonel au régiment de la Tour du Pin, chevalier de Saint-Louis, et commandant du fort de la paroisse Sainte-Eulalie, majeur de vingt cinq ans; fil de feu Antoine Danville, brigadier des mousquetaires noirs et major de la ville de Bayonne, et dame Elizabeth de Gout d'une part; et demoiselle Anne Angélique de Brivazac, fille légitime de messire Léonard Guillaume de Brivazac, conseiller honoraire du parlement de Bordeaux et de dame Marie-Angélique Magdeleine Barret de la paroisse de Saint-Siméon, vu la permission d'épouser dans la chapelle domestique de messire de Brivazac, située dans cette paroisse, vu la dispense des deux bans après les fiançailles faites cejourd'huy dans ladite chapelle, après avoir reçu leur mutuel consentement, la bénédiction nuptiale leur a été impartie par Messire du Myrat, chanoine et archidiacre de l'église Saint-André de Bordeaux et célébré ladite messe en présence des témoins soussignés: Louis Danville, époux; Anne Angélique Brivazac, épouse; Brivazac père;